



Bulletin Officiel

N°6263 Jeudi 31 Décembre 2020

www.cmf.tn25^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SAUDIENNE -SITS- 2-6

INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19 7-8

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021 9-10

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL -SOTEMAIL- 11-14

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB- 15-22

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ENDA TAMWEEL 2020-3 23-26

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

- FCPR FIDELIUM ESSOR

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire
sur les actions de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne-SITS-
initiée par la société PARTNER INVESTMENT**

Par décision n°56 du 15 décembre 2020, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire à laquelle a été soumise la société PARTNER INVESTMENT, visant le reste des actions composant le capital de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne –SITS-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

Dénomination sociale : La société PARTNER INVESTMENT

Forme juridique : SARL

Siège social : GP1 KM 12 BOUMHAL 2034 EZZAHRA TUNISIE

Identifiant unique : 1161756 R

La société PARTNER INVESTMENT agit de concert avec la société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS

Forme juridique : SA

Siège social : GP1 KM 12 EZZAHRA 2034 EZZAHRA TUNISIE

Identifiant unique : 1062980 W

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

BMCE Capital Securities en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis à l'immeuble Yasmine Tower Bloc C, Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord 1082 Tunis, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société PARTNER INVESTMENT détient directement 5.996.781 actions représentant 38,44% du capital de la société SITS et 725.500 actions de concert avec la Société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS représentant 4,65% du capital, soit au total 6.722.281 actions représentant 43,09% du capital de la société SITS.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société PARTNER INVESTMENT, agissant de concert avec la société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS, vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société SITS, soit **8.877.719** actions représentant **56,91%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **2,360 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre:

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente Offre Publique d'Achat est initiée par la Société PARTNER INVESTMENT et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°47 du 30 novembre 2020 la soumettant à une Offre Publique d'Achat Obligatoire visant le reste des actions SITS qu'elle ne détient pas, de concert avec la Société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS et ce, suite à son acquisition d'un nombre de titres lui conférant (de concert avec la Société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS) une part de droits de vote en franchissement du seuil de 40% dans le capital de la Société SITS sans qu'aucun autre actionnaire ne détienne, seul ou de concert, une proportion supérieure.

L'opération en question a été réalisée en date du 24/11/2020 et a porté sur l'acquisition par la Société PARTNER INVESTMENT de **2 354 437 actions** SITS représentant **15,09%** du capital de ladite société.

VII-Intentions pour les 12 mois à venir dans les domaines suivants :

Il convient de noter que les Sociétés PARTNER INVESTMENT et FOUNDERS CAPITAL PARTNERS sont membres au conseil d'administration de la Société SITS depuis l'AGO du 11/06/2018.

a) - Politique industrielle :

La Société PARTNER INVESTMENT envisage de maintenir la politique industrielle actuelle de la Société SITS.

b) - Politique financière :

La Société PARTNER INVESTMENT envisage de maintenir la politique financière actuelle de la Société SITS.

c) - Politique sociale :

La Société PARTNER INVESTMENT envisage de maintenir la politique sociale actuelle de la Société SITS.

d)-Cotation en Bourse :

La Société PARTNER INVESTMENT n'a pas l'intention de demander le retrait de la société SITS de la cote de la Bourse.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant

XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **vendredi 18 décembre 2020 au vendredi 08 janvier 2021 inclus.**

XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **08 janvier 2021**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions SITS sera suspendue durant les séances de bourse du **16 et 17 décembre 2020, et reprendra à partir du 18 décembre 2020.**

XIII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Immobilière Tuniso-Saoudienne –SITS-

- **Siège social :** Centre Urbain Nord Immeuble ICC -Tour des bureaux, 5^{ème} étage –TUNIS-

- **Téléphone :** 70 728 728

- **Forme juridique :** Société Anonyme –SA-

-**Législation particulière applicable:** L'activité de la société SITS est régie par la loi n°2016-71 du 30 septembre 2016 pourtant loi d'investissement et la loi n° 2017-8 du 14 février 2017 portant refonte du dispositif des avantages fiscaux.

- **Date de constitution :** 24/04/1985

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité** : Tunisienne

- **Identifiant unique**: 0031459E

- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

- **Objet social (article 3 des statuts)** :

La société a pour objet principal :

1. L'exécution de toutes les activités liées à la promotion immobilière, l'achat, la vente, la location, la rénovation et la construction des terrains et immeubles destinés à l'habitation et aux activités commerciales et touristiques aussi bien en Tunisie qu'à l'étranger ;
2. Le lotissement, l'aménagement, l'équipement des terrains destinés à l'habitation ou l'administration et pour tout autre raison commerciale ou touristique ;
3. L'achat et la vente à travers la participation, l'échange, la souscription ou autre et la construction, la démolition, l'installation, le déménagement, l'administration, la location des immobilisations bâties et non bâties et encore les fonds de commerce, les matériels et les matières transportés de tout genre et les établissements industriels et commerciaux ;
4. La constitution des sociétés, la souscription, l'achat des titres, gains des intérêts, regroupement, la participation en numéraires et en nature, la fusion, l'octroi des crédits et l'ouverture des accreditifs pour les sociétés industrielles et commerciales liées aux activités de la société ;
5. L'acquisition des biens mobiliers et immobiliers, l'achat, l'importation tous les produits, les matériaux, les appareils, les outils utiles et nécessaires aux opérations sus indiquées ;
6. En général, toutes opérations financières commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société.

2-Administration, direction et contrôle:

Conseil d'Administration :

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
Mechaal Abdellatif	Président	Lui-même	2018-2019-2020
Société Abdallah Med Seadan	Membre	Ahmed Seaden	2018-2019-2020
Société Al Seadan Real State	Membre	Ahmed Seaden	2018-2019-2020
Société Partner Investment	Membre	Ahmed HAMMAMI	2018-2019-2020
Société Founders Capital Partners	Membre	Thameur KOUBAA	2018-2019-2020
TSB	Membre	Med Salah HANNACHI	2018-2019-2020
Société Capital Business Investment	Membre	Ali GUIDARA	2018-2019-2020

Direction :

Adnen Bettaieb : Directeur Général de la société SITS pour un mandat allant du 26 Juillet 2020 au 25 Juillet 2021

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet CMC DFK International représenté par M ^r Cherif BEN ZINA	02, Rue 7299 El menzeh 9 1013 Tunis	2018-2019-2020
International Auditing & Consulting IAC représenté par M ^r Med Nejib THIAB	Résidence Sana Business Center Bloc A, Centre Urbain Nord Tunis	2019-2020-2021

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 15 600 000 dinars

- **Nombre total des droits de vote** : 15 600 000 droits de votes

- **Nombre total des titres** : 15 600 000 actions

- **Structure du capital de la société SITS après l'opération d'acquisition en date du 24/11/2020 par la société PARTNER INVESTMENT:**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
PARTNER INVESTMENT	5 996 781	5 996 781	38,44%	5 996 781	38,44%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	725 500	725 500	4,65%	725 500	4,65%
Autres actionnaires	8 877 719	8 877 719	56,91%	8 877 719	56,91%
Total	15 600 000	15 600 000	100%	15 600 000	100%

4- Situation financière de la société :**4-1 Etats financiers individuels de la société SITS arrêtés au 31 décembre 2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6098 du mercredi 06/05/2020.

4-2 Etats financiers consolidés du Groupe SITS arrêtés au 31 décembre 2019 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6098 du mercredi 06/05/2020.

4-3 Etats financiers intermédiaires de la société SITS arrêtés au 30 juin 2020 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6190 du jeudi 17/09/2020.

4-4 Indicateurs d'activité trimestriels de la société SITS arrêtés au 30/09/2020 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6213 du mercredi 21/10/2020.

COMMUNIQUÉ DU CMF

INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier des sociétés concernées afin de leur rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte du COVID 19, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, pour veiller à la fiabilité de l'information financière et au respect des dispositions légales et réglementaires.

Aussi, lesdites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

- Suite -

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

2020 - AC - 026

COMMUNIQUÉ DU CMF

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à **informer régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

* Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

Société Tunisienne D'email
Société anonyme au capital de **33 713 514** Dinars
Siège social 5033 Menzel Hayet Monastir –IU : 0742284E

Renseignements relatifs à l'opération**➤ Décision ayant autorisé l'émission :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société SOTEMAIL, réunie le 29 décembre 2020, a décidé d'augmenter le capital de huit cent mille dinars (**800 000DT**) pour le porter de **33 713 514DT** à **34 513 514 DT**, par émission avec une prime d'un million deux cent mille dinars (**1200 000DT**) (soit 1.500 millimes par action), de **800 000** actions d'un (1) dinars chacune, à libérer en numéraire.

L'assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions nouvelles comme suit :

- **800 000** nouvelles actions à souscrire par **ATD SICAR** pour une valeur de **2 000 000** dinars, divisées en **800 000** dinars de valeur nominale et **1 200 000** dinars en prime d'émission.

Elle a également conféré au Conseil d'Administration tous pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

- Ainsi, L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la société SOTEMAIL de **800 000DT** dinars pour le porter de **33 713 514DT** dinars à **34 513.514 DT** dinars, et ce, par l'émission de **800 000** nouvelles actions de valeur nominale **1** dinar chacune, à émettre au prix d'émission de **2.500** dinars, soit une prime d'émission de **1.500** dinar. Cette augmentation de capital avec suppression du DPS sera réalisée au profit de :
- **800 00** nouvelles actions à souscrire par **ATD SICAR** .

Identité	Nombre d'actions	Montant en nominal (DT)	Prime d'émission (DT)	Montant total (DT)
ATD SICAR	800 000	800 000	1 200 000	2 000 000
Total	800 000	800 000	1 200 000	2 000 000

➤ Prix d'émission :

Les actions nouvelles seront émises au prix de **2.500 dinars** chacune, soit **1 dinar** de valeur nominale et **1,500 dinars** de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

➤ **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du **29 décembre 2020** a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions nouvelles à **800 000** nouvelles actions à souscrire par ATD SICAR

➤ **Période de souscription :**

La société « ATD SICAR », dispose d'un délai de **6** mois à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux **800 000** actions nouvelles émises.

Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT

➤ **Montant :**

Le capital social sera augmenté d'un montant de 800 000 dinars et sera porté de **33 713 514** dinars à **34 513 514** dinars par la création et l'émission de 800 000 actions nouvelles de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

➤ **Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les **800 000** actions nouvelles qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du 1^{er} janvier 2021

➤ **But de l'émission :**

La société SOTEMAIL a décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Rééquilibrer sa structure financière et renforcer les fonds propres de la société et ;

➤ **Structure du capital avant et après augmentation de capital**

Actionnaires	Solde avant l'augmentation	En % du capital	Solde après l'augmentation	En % du capital
SOMOCER	21 331 890	63,27%	21 331 890	61,81%
ATD SICAR	8 993 989	26,68%	9 793 989	28,38%
ATTIJARI SICAR	1 891 892	5,61%	1 891 892	5,48%
ABDENNADHER RYM	15 000	0,04%	15 000	0,04%
ABDENNADHER LOTFI	10	0,00%	10	0,00%
ABDENNADHER Karim	10	0,00%	10	0,00%
PUBLIC	1 480 723	4,39%	1 480 723	4,29%
Total Général	33 713 514	100%	34 513 514	100%

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

➤ Droits attachés aux valeurs mobilières :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises. Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

➤ Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

➤ Régime fiscal applicable :

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de **5%**. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013. La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas **10 000 Dinars** par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de **10%**.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

➤ **Marché des titres :**

Les actions SOTEMAIL sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse. Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

➤ **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :**

Les **800 000** actions nouvelles souscrites seront admises et négociables sur la cote du marché alternatif de la bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et de la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la BVMT et seront assimilées aux actions anciennes.

Elles seront dès lors négociées sur la cote de la Bourse séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2020. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

➤ **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les **800 000** actions nouvelles seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé SOTEMAIL NS j 01012021 et sous le code **ISIN TN0007600034**, et ce à partir de la date de la réalisation de l'augmentation de capital.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE



*Société Anonyme au capital de 776 875 000 dinars divisé en 155 375 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
Identifiant unique R.N.E : 0001237A
Tél : 70 140 000-Télex : N° 14135- 14815- 15376- 15377*

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
«STB Subordonné 2020-2 »
de 80MDT susceptible d'être porté à 110MDT
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1 Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28/07/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires et/ou subordonnés pour un montant global de 300 millions de dinars, en une ou plusieurs tranches et ce sur une période de cinq ans, et a donné de même, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis deux emprunts privés clôturés respectivement pour un montant de 58 millions de dinars en 2017 et de 30 millions de dinars en 2018 et un emprunt par Appel Public à l'Epargne d'un montant de 100 millions de dinars émis en deux tranches de 50 millions de dinars chacune une en 2019 et une en 2020. Le reliquat de cette autorisation est de (112 Millions de dinars).

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 17 décembre 2020, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de 80 MDT susceptible d'être porté à un montant maximum de 110MDT et ce, selon les conditions suivantes :

Catégories	DUREE	AMORTISSEMENT	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	constant par 1/5 à partir de la première année	8,25% et/ou TMM+2,25%
Catégorie B	7 ans avec 2 années de grâce	constant par 1/5 à partir de la troisième année	8,5% et/ou TMM+2,5%
Catégorie C	5 ans	coupon unique	9 % pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars
Catégorie D	10 ans	constant par 1/10 à partir de la première année	TMM+2,75%
Catégorie E	16 ans	constant par 1/16 à partir de la première année à partir de la première année	TMM+2,85%

2 Renseignements relatifs à l'émission

2.1 Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 80 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 110 millions de dinars divisé en 800.000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 1.100.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif souscrit de l'emprunt subordonné «STB Subordonné 2020-2» fera l'objet d'une publication aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.2 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **31/12/2020** auprès de la STB Finance, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le lundi **15/02/2021**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (110 millions de Dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 1 100 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 110 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/02/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/03/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêt. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

2.3 But de l'émission

Cette émission est destinée à donner à la banque un complément de ressources financières stables pour :

- ✓ Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;

- ✓ Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- ✓ Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque ;
- ✓ Respecter les indicateurs de gestion prudentielle;
- ✓ Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché ;
- ✓ Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2021-2025, notamment le financement des projets interne de la banque.

3 Caractéristiques des titres émis :

3.1 Nature, forme et délivrance des titres:

▪ **La législation sous laquelle les titres sont créés:** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf.rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des Sociétés Commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

▪ **Dénomination de l’Emprunt :** «STB Subordonné 2020-2»

▪ **Nature des Titres :** Titres de créance.

▪ **Forme des Titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

▪ **Catégorie des Titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

▪ **Modalité et délais de délivrance des Titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l’émission, une attestation portant sur le nombre d’obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse la STB Finance. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

3.2 Prix de souscription et d’émission :

Les obligations subordonnées de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

3.3 Date de jouissance des Intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/02/2021** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **15/02/2021**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt subordonné et ce, même en cas de prolongation de cette date.

3.4 Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

3.5 Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A. d'une durée de 5 ans :

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 8,25% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B. d'une durée de 7 ans. avec 2 années de grâce :

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,5% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 8,5% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie C. d'une durée de 5 ans coupon unique exclusivement réservée aux montants supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Pour la catégorie D. d'une durée de 10 ans :

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,75% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

Pour la catégorie E. d'une durée de 16 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,85% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 285 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

3.6 Amortissement et remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D sont amortissables d'un montant annuel constant de 10 D par obligation, soit un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie E sont amortissables d'un montant annuel constant de 6,250 D par obligation, soit un seizième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 15/02/2026 pour les catégories A et C, le 15/02/2028 pour la catégorie B, le 15/02/2031 pour la catégorie D et le 15/02/2037 pour la catégorie E.

3.7 Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

3.8 Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 Février** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Pour les catégories A, D et E, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 15/02/2022.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le 15/02/2022 et le premier remboursement en capital aura lieu le 15/02/2024.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 15/02/2026.

3.9 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

➤ Taux de rendement actuariel (Souscription à taux fixe)

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 8,25% l'an pour la catégorie A, de 8,5% l'an pour la catégorie B et de 9,00% l'an pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ Marge actuarielle (Souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de novembre 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,0008% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,2508% pour la catégorie A, de 9,5008% pour les catégories B, de 9,7508% pour la catégorie D et de 9,8508% pour la catégorie E.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% pour la catégorie A, de 2,50% pour les catégories B, de 2,75% pour la catégorie D et de 2,85% pour la catégorie E, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.10 Durée totale :

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A;
- ✓ 7 ans avec deux années de grâce pour la catégorie B;
- ✓ 5 ans coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars pour la catégorie C.
- ✓ 10 ans pour la catégorie D;
- ✓ 16 ans pour la catégorie E.

3.11 Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories du présent emprunt subordonné est comme suit :

- ✓ 3 ans pour la catégorie A;
- ✓ 5 ans pour la catégorie B;
- ✓ 3 ans pour la catégorie C;
- ✓ 5,5 ans pour la catégorie D;
- ✓ 8,5 ans pour la catégorie E;

3.12 Duration

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une duration de :

- ✓ 2,712 ans pour la catégorie A;
- ✓ 4,219 ans pour la catégorie B;
- ✓ 2,690 ans pour la catégorie C.

3.13 Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

3.14 Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

3.15 Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ Rang de créance:

En cas de liquidation de la STB, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ Maintien de l'emprunt à son rang:

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

3.16 Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

3.17 Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB Subordonné 2020-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

3.18 Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

3.19 Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

3.20 Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

3.21 Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe «rang de créance » ci-dessus.

➤ Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

3.22 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ENDA TAMWEEL SA »

Société Anonyme au capital de 96 053 600 dinars

Siège Social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra – 1003 Tunis

Identifiant Unique : 1347663Q

Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit.

Emission d'un emprunt obligataire

Sans recours à l'appel public à l'épargne

« Enda Tamweel 2020-3 »

De 20 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 DT

Prix d'émission : 100 DT

1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le **14 mai 2020**, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « ENDA TAMWEEL SA » a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire privé ou par appel public à l'épargne pour une enveloppe de 150 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31 décembre 2021 à compter de la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs ainsi que les modalités et les conditions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société « ENDA TAMWEEL SA », s'est réuni le **23 décembre 2020** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

	Durée	Taux d'intérêt Fixe	Amortissement
Catégorie A	5 ans	10,30 % Brut l'an	In Fine
Catégorie B	7 ans	10,50% Brut l'an	In Fine

2 - Renseignements relatifs à l'émission

▪ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « Enda Tamweel 2020-3 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

▪ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **30 décembre 2020** auprès d'Amen Invest, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **22 janvier 2021**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 janvier 2021**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

▪ But de l'émission

ENDA TAMWEEL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3 - Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** « Enda Tamweel 2020-3 »
 - **Nature des titres :** Titres de créance
 - **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 : des obligations.
 - **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites, délivrée par Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.
 - **Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.
 - **Catégorie des titres :** Ordinaires
 - **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
 - **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
- Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 janvier 2021**, seront décomptés et payés à cette date.
- Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **22 janvier 2021**.
- **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
 - **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
 - ✓ **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans:** Taux annuel Brut de **10,30% l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ✓ **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans :** Taux annuel Brut de **10,50% l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera remboursé en totalité le **22 janvier 2026** pour la catégorie A et le **22 janvier 2028** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement :** Le paiement annuel des intérêts seront effectués à terme échu le **22 janvier** de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22 janvier 2021**.

Le remboursement total en capital aura lieu le **22 janvier 2026** pour la catégorie A et le **22 janvier 2028** pour la catégorie B.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,30 % l'an** pour la catégorie A et de **10,50% l'an** pour la catégorie B.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **Enda Tamweel 2020-3** » sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A.
- **7 ans** pour la catégorie B.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «**Enda Tamweel 2020-3**» est de :

- **5 ans** pour la catégorie A.
- **7 ans** pour la catégorie B.

- ✓ **Duration (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **4,149 années** pour la catégorie A et de **5,292 années** pour la catégorie B.

- **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

▪ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

▪ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

▪ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « Enda Tamweel 2020-3 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

▪ **Fiscalité des titres**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

▪ **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2020 - AS - 1341

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		188,603	198,775	198,834	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07		128,808	135,645	135,663	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		108,693	113,864	113,878	
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		114,417	121,224	121,243	
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		112,884	118,796	118,816	
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		108,832	116,595	116,618	
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		109,304	114,347	114,359	
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		45,027	46,741	46,744	
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		31,415	33,118	33,122	
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		105,929	112,213	112,226	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		16,707	17,530	17,534	
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		121,384	125,993	126,004	
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		1,159	1,178	1,178	
14	FCP WAF A OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		111,984	118,811	118,928	
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		11,040	11,620	11,622	
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		156,564	166,457	166,484	
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		11,084	11,576	11,578	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,742	1,844	1,846	
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		60,901	63,353	63,361	
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94		129,454	132,318	132,558	
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01		112,135	105,205	105,737	
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		-	105,634	105,648	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		136,744	135,222	135,529	
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		510,165	518,157	519,152	
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		128,967	135,456	135,683	
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08		135,741	En liquidation	En liquidation	
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08		130,499	En liquidation	En liquidation	
28	FCP MAXULA STABILITY ***	MAXULA BOURSE	18/05/09		112,462	En liquidation	En liquidation	
29	FCP INDICE MAXULA ***	MAXULA BOURSE	23/10/09		109,116	En liquidation	En liquidation	
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		179,510	168,481	168,397	
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		96,478	94,755	95,444	
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		118,731	125,104	125,190	
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		169,247	159,590	160,682	
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		144,657	143,364	143,868	
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		103,478	94,470	94,477	
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		22,654	21,950	22,000	
37	STB EVOLUTIF FCP *	STB FINANCE	19/01/16		92,975	91,452	91,681	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
38	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2087,476	2144,534	2147,555	
39	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		129,316	124,972	125,405	
40	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		201,273	208,534	211,191	
41	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		17,721	17,477	17,599	
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,784	2,817	2,820	
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,466	2,532	2,535	
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		75,837	67,154	67,913	
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,164	1,219	1,226	
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,226	1,275	1,276	
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,166	1,203	1,203	
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,137	1,177	1,178	
49	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15		118,999	111,680	112,701	
50	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08		131,708	132,838	133,188	
51	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17		1133,301	1139,752	1142,671	
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		11,951	12,891	12,972	
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17		10,127	9,798	9,852	
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION								
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		93,956	85,571	86,094	
OPCVM DE DISTRIBUTION								
	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES								
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	109,371	109,386
56	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	100,923	100,933
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	107,678	107,696
58	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	104,903	104,918
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	107,213	107,234
60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	109,711	109,726
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	106,213	106,230
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	103,265	103,279
63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	102,949	102,962
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	107,101	107,119
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	109,290	109,306

66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	105,916	105,929
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	104,846	104,856
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	104,910	105,026	105,040
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	104,277	104,498	104,509
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	104,280	104,296
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	106,807	106,815
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	104,482	104,496
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	103,981	104,153
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	107,246	107,259
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	103,213	103,224
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	108,173	108,188
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	105,769	105,789
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	107,302	107,316
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	111,651	111,811
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	63,225	63,589
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	91,607	91,816
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	18,320	18,328
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	302,994	279,316	279,682
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2222,835	2222,734
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	74,976	75,191
86	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	56,783	56,836
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	107,673	108,247
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	11,484	11,629
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	13,714	13,786
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	15,069	15,165
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	13,420	13,508
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	148,774	149,845
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	9,199	9,234
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	108,928	109,488
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	23/06/55	0,605	89,378	77,269	77,258
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	04/05/67	0,599	93,397	77,045	76,966
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	99,944	99,851
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	89,190	89,949
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	10,065	10,141
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	96,395	96,667
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	140,052	140,968
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	98,402	98,185
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	115,742	115,856
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	117,005	116,654
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	188,249	189,900
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	173,175	174,320
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	166,223	166,989
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	23,181	23,320
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	139,073	140,701
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	154,017	153,933
111	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5353,465	5414,197
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	5431,454	5461,164
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	85,770	85,641
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4522,225	4570,396
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	10,171	10,224
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	164,754	165,461
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
118	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	136,531	137,347
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
119	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	10490,267	10549,752

* Initialement dénommé FCP AL HIKMA

** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

*** FCP en liquidation anticipée

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché alternatif de la Cote de la Bourse de la société HEXABYTE, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Chargaia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Megrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
6. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
7. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000

97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
24	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis

25	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP SMART EQUITY 2 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
106	STB EVOLUTIF FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN EQUITY FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) Initialement dénommé FCP AL HIKMA

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SITUATION ANNUELLE DE FCPR FIDELIUM ESSOR AU 31/12/2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » arrêtés au 31 Décembre 2019 présentant un total bilan de 634 734,549 DT, un actif net de 385 975,436 DT, un résultat déficitaire de -48 909,564 DT et une valeur liquidative de 365,507 DT.

Opinion sans réserve

A notre avis, et compte tenu des éléments probants recueillis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » arrêtés au 31 décembre 2019 pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section " Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers " du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement à Risque « FIDELIUM ESSOR » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Observations

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

-Le gestionnaire du Fonds Commun de Placement à risque « FIDELIUM ESSOR » a décidé d'évaluer au coût d'acquisition tous les titres de son portefeuille pour lesquels il estime ne pas disposer d'éléments suffisants et adéquats nécessaires pour effectuer une telle évaluation, tels que des situations auditées récentes ou d'autres critères objectifs.

Cette situation ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles plus ou moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative du fonds.

- Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers « 4-11 évènements postérieurs à la clôture », et à l'issue des évènements exceptionnels liés à la propagation de la pandémie de COVID-19, l'exploitation du Fonds Commun de Placement à Risque « FIDELIUM ESSOR » s'est poursuivie normalement jusqu'à la date d'arrêté des états financiers, que ce soit, au niveau de la gestion du portefeuille titres du fonds (achat et vente en bourse et placements), au niveau de la gestion des souscriptions et rachats ou au niveau de la tenue de la comptabilité et de la production de la valeur liquidative de manière régulière.

- Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers « 4-12 Continuité de l'exploitation », la durée de vie du fonds étant arrivée à terme, le Conseil d'Administration du gestionnaire « FIDELIUM FINANCE » a décidé de proroger cette durée d'une (01) année supplémentaire et a informé le Conseil du Marché Financier de cette décision le 18 juin 2020.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des

travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

]

Responsabilité du gestionnaire pour les états Financiers

Le gestionnaire du Fonds Commun de Placement à Risque « FIDELIUM ESSOR » est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR ».

Responsabilité du commissaire aux comptes

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 16 décembre 2020

Synergie Audit et Conseil

Soflène CHARFI

Synergie Audit & Conseil
Société d'expertise indépendante
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie
1^{re} Rue El Hassan et El Houssain El Menzah IV
1004 Tunis
Tél: 71 235 131 / Fax: 71 750 370

Bilan
du FCPR "FIDELIUM ESSOR"
Arrêté au 31/12/2019

	Notes	2019	2018
Actif			
AC 1 - Portefeuille titres		633 950	636 870
a) Action, valeurs assimilées et droits rattachés	1	633 950	636 870
b) Obligation et valeurs assimilées			
c) Autres valeurs			
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		776	2 404
a) Placements monétaires			
b) Disponibilités	2	776	2 404
AC3 - Créance d'exploitation			
AC4 - Autres actifs		8	8
a) Débiteurs divers	3	8	8
Total Actif		634 735	639 282
Passif			
PA1 - Opérateurs créditeurs	4	245 702	201 340
PA2- Autres créditeurs divers	5	3 057	3 057
Total Passif		248 759	204 397
ACTIF NET			
CP1 - Capital	6	864 696	867 615
CP2 - Sommes distribuables	7	-478 721	-432 730
a) Sommes distribuables des exercices antérieurs		-432 731	-384 218
b) Sommes distribuables de l'exercice		-45 989	-48 512
TOTAL ACTIF NET		385 975	434 885
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		634 735	639 282

Etat de résultat
du FCPR "FIDELIUM ESSOR"
Arrêté au 31/12/2019

	Notes	2019	2018
PR 1- Revenus du portefeuille titres		2 058	2 084
a) Dividendes		2 058	2 084
b) Revenus des obligations et valeurs assimilés			
c) Revenus des autres valeurs			
PR2- Revenus des placements monétaires			
Total des revenus des placements		2 058	2 084
CH 1 - Charge de gestion des placements	8	-45 470	-47 307
Revenu net des placements		-43 412	-45 223
PR3 - AUTRES PRODUITS			
CH2 - AUTRES CHARGES	9	-2 577	-3 289
RESULTAT D'EXPLOITATION		-45 989	-48 512
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation			
SOMME DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-45 989	-48 512
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-2 920	-516
Variation des plus (moins) values potentielles sur titres	10	-2 920	-516
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres			
Frais de négociation			
Effet de modification comptable			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-48 910	-49 028

**Etat de variation de l'Actif Net
du FCPR "FIDELIUM ESSOR"
Arrêté au 31/12/2019**

	Notes	2019	2018
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		-48 910	-49 544
a) Résultat d'exploitation		-45 989	-49 028
b) Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-2 920	-516
c) Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	0
d) Frais de négociation		0	0
AN2- Distributions de dividendes			
AN3- Transaction sur le capital			
a) Souscriptions			
Capital			
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
Régularisation des sommes distribuables			
Droit d'entrée			
b) Rachats			
Capital			
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
Régularisation des sommes distribuables			
Droit de sortie			
<u>Variation de l'Actif Net</u>		-48 910	-49 544
AN4- ACTIF NET			
a) En début de l'exercice		434 885	483 913
b) En fin de l'exercice		385 975	434 885
AN5- NOMBRE DE PARTS		1 056	1 056
a) En début de l'exercice		1 056	1 056
b) En fin de l'exercice		1 056	1 056
VALEUR LIQUIDATIVES PAR PART		366	412

Notes aux états financiers

1. Présentation de FIDELIUM ESSOR

FIDELIUM ESSOR est un fond commun de placement à risque au capital de 1 056.000 DT divisé en 1 056 parts d'une valeur de 1.000 DT chacune. Agréé par le CMF sous le n° 06-2008 du 31 Mars, il est de droit tunisien.

a. Objet social

Le fonds de placement à risque **FIDELIUM ESSOR** est un fonds de placement qui a principalement pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 Aout 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995.

b. Répartition du capital

Le capital de **FIDELIUM ESSOR** (FCPR) se répartit comme suit :

Souscripteur	Nombre De parts	Catégorie de part	Souscription en valeur (DT)
Société Tunisienne de Banque STB	500	A	500.000
Banque Nationale Agricole BNA	300	A	300.000
Société CAB DEPHAR	250	A	250.000
Société SEDERHO	3	B	3.000
Amel Ben Daly Hassan	3	B	3.000
Total	<u>1 056</u>		<u>1 056.000</u>

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

a. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

b. Evaluation des placements en actions cotées et valeurs assimilées

Les placements en actions cotées et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

c. Evaluation des placements en actions non cotés

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales et aux directives de « l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Guide Lines ». La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

d. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

e. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes sur les éléments du bilan et l'état de résultat

1 Note sur le portefeuille-titres (en DT)

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019
Action, valeurs assimilées et droits rattachés		629 262	633 950
Action, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		64 262	68 950
Actions		63 473	68 508
Action société Modern leasing	692	6 665	1 211
Action société UIB	2 940	56 808	67 297
Droits	692	789	443
DA Modern leasing	692	789	443
Action, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote	28 150	565 000	565 000
Actions			
SOHEF	1 250	125 000	125 000
TUNISIE TUBES	1 250	125 000	125 000
GALENICA	12 500	125 000	125 000
GREEN FRUITS	12 500	125 000	125 000
SIP	650	65 000	65 000
Droits			
Autres valeurs			
Titres des OPCVM			
TOTAL		629 262	633 950

2 Note sur les disponibilités (en DT)

	2019	2018
Avoir en banque	776	2404
Somme à décaisser (Erreur de prélèvement)	0	0
Total	776	2 404

3 Note sur les autres actifs (en DT)

	2019	2018
Débiteurs divers	8	8
Total	8	8

4 Note sur les opérateurs créditeurs (en DT)

	2019	2018
Gestionnaire	217 894	180 437
Compte d'affectation périodique	8 908	10 038
Dépositaire	18 699	10 665
Synergie		
CMF	201	201
Total	245 702	201 340

5 Note sur les autres créditeurs divers (en DT)

	2019	2018
Créditeurs divers	3 042	3 042
Etat des retenus à la source	0	
Déclarations mensuelles fiscales	15	15
Total	3 057	3 057

6 Note sur le capital (en DT)

	2019	2018
Souscriptions réalisées	1 056 000	1 056 000
Nombre de parts	1 056	1 056
Nombre de porteurs de parts	5	5
Sommes non distribuables	-191 304	-187 868
Variation des +/- values	4 689	8 913
plus +/- values réalisées sur titre	-174 336	-175 125
Frais de négociation	-21 657	-21 657
Capital au 31/12/2019	864 696	868 132
Nombre de parts	1 056	1 056
Nombre de porteurs de parts	5	5

7 Note sur les sommes distribuables (en DT)

	2019	2018
Exercices antérieurs	-432 731	-384 218
Exercice 2019	-45 989	-48 512
Total	-478 721	-432 731

8 Note sur les charges de gestion des placements (en DT)

	2019	2018
Commission gestionnaire	37 458	41 940
Commission dépositaire	8 012	5 378
Total	45 470	47 317

9 Note sur les autres charges (en DT)

	2019	2018
Services bancaires et assimilés	155	162
Commissaire aux comptes	2 047	2 261
Autres impôts et taxes	165	230
Publicités et publications	201	408
Frais TSB	0	184
Pénalités de retard	10	45
Total	2 577	3 289

10 Note sur la variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	Plus ou moins values potentielles	Plus ou moins values potentielles de 2018	Variation des plus ou moins values potentielles
Titres cotés	64 262	68 950	4 689	7 609	-2 920
Titres de placement non cotés	565 000	565 000	0	0	0
Titres SICAV					
FCP AAA					
Total	629 262	633 950	4 689	7 609	-2 920

En l'absence d'une situation auditée de la plupart des titres ou d'autres critères objectifs, nous avons maintenus la valorisation du portefeuille titre sur la base du coût d'acquisition sans constater les éventuelles plus ou moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.

11 Evénements postérieurs à la clôture

A l'issue des événements exceptionnels liés à la propagation de la pandémie de COVID-19, l'exploitation du Fonds Commun de Placement à Risque « FIDELIUM ESSOR » s'est poursuivie normalement jusqu'à la date d'arrêté des états financiers, que ce soit, au niveau de la gestion du portefeuille titres du fonds (achat et vente en bourse et placements), au niveau de la gestion des souscriptions et rachats ou au niveau de la tenue de la comptabilité et de la

production de la valeur liquidative de manière régulière.

12 Continuité de l'exploitation

La durée de vie du fonds étant arrivée à terme, le Conseil d'Administration du gestionnaire « FIDELIUM FINANCE » a décidé de proroger cette durée d'une (01) année supplémentaire et a informé le Conseil du Marché Financier de cette décision le 18 juin 2020.